

les assurances les plus fortes de soutenir le Roi dans toutes les mesures que Sa Majesté jugera nécessaire de prendre.

Les Communes présenterent le 29. la leur, elle est à peu près conforme à celle des Pairs, & il y est dit, que la Chambre Basse accordera au Roi, avec toute la joye & la promptitude possible, les Subsidés nécessaires pour perfectionner le grand ouvrage dans lequel Sa Maj. est engagée.

Par ce que l'on vient de remarquer dans la teneur des Adresses des deux Chambres du Parlement au Roi, on voit que l'affaire des instructions données aux Députés de Londres & de beaucoup d'autres Villes & Communautés du Royaume, a bien vite changée de face; puisque tous ces Députés entrans actuellement avec les autres dans les vûes de la Cour, toutes les instructions dont il a été question, & qui ont fait tant de bruit, sont desavouées, & comme non avenues; ce qui fait prendre la pensée que les Communautés pourront bien se résoudre à prévenir que dorénavant les Peuples ne soient plus amusés par des instructions de cette nature.

VII. Le Traité d'Alliance entre la Grande-Bretagne & la Prusse a été négocié à Berlin, & fut apporté à Londres la veille de l'ouverture du Parlement. Le 29. le Lord Carteret Secrétaire d'Etat, & les autres Ministres munis des pleins-pouvoirs du Roi, le signèrent à Witchall, avec Mr. Andrié Ministre Plénipotentiaire du Roi de Prusse. Le Lord Carteret a beaucoup insisté dans la Chambre des Seigneurs sur ce Traité, qui est un Traité de défense mutuelle & de garantie entre les deux Cours, & a déclaré que

Signature
du Traité
avec la
Prusse.